

NATIONS UNIES
Assemblée générale
CINQUANTE-TROISIEME SESSION

Documents officiels

CINQUIEME COMMISSION
63e séance
tenue le
vendredi 28 mai 1999
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 63e SÉANCE

Président : M. ABELIAN (Arménie)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET ETATS FINANCIERS VERIFIES,
ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite)

a) ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999
(suite)

Compte pour le développement (suite)

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES DU
FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES (suite)

a) FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES
(suite)

POINT 145 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA RESOLUTION 48/218 B
DE L'ASSEMBLEE GENERALE (suite)

POINT 165 DE L'ORDRE DU JOUR : CORPS COMMUN D'INSPECTION (suite)

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 119 DE L'ORDRE DU JOUR : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre
de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de
publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations
Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct
pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/53/SR.63
5 octobre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

99-80637 (F)



/...

SOMMAIRE (suite)

QUESTIONS DIVERSES

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA CINQUIEME COMMISSION A LA DEUXIEME PARTIE DE LA
REPRISE DE LA CINQUANTE-TROISIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La séance est ouverte à 17 h 05.

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET ETATS FINANCIERS VERIFIES, ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite)

a) ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Opérations de maintien de la paix

1. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) déclare que de nombreuses propositions ont été présentées lors des consultations officieuses qui ont eu lieu au sujet du rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/53/5 (Vol. II) mais qu'aucun consensus sur la question ne s'est dégagé.
2. Le PRESIDENT suggère, à la lumière de la déclaration du représentant de la République arabe syrienne, que la Commission recommande à l'Assemblée générale de remettre l'examen de la question à sa cinquante-quatrième session.
3. Il en est ainsi décidé.

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Réforme des procédures d'achat

4. M. ARMITAGE (Australie) dit qu'en dépit de plusieurs séries de consultations officieuses, aucun consensus ne s'est fait sur la question de la réforme des procédures d'achat.
5. Le PRESIDENT suggère à la Commission, à la lumière de la déclaration du représentant de l'Australie, de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer l'examen de la question de la réforme des procédures d'achat à sa cinquante-quatrième session.
6. Il en est ainsi décidé.
7. M. STEIN (Allemagne), expliquant la position de l'Union européenne ainsi que de Chypre, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République tchèque et de la Roumanie, pays associés, déclare que l'Union européenne attache depuis longtemps une grande importance à la question de la réforme des procédures d'achat et a suivi de très près les activités du Secrétariat dans ce domaine, et en particulier celles de la Division des achats. M. Stein se félicite des améliorations récentes qui ont été introduites et félicite la direction et le personnel de la Division des efforts qu'ils ont déployés. Il les exhorte à ne pas relâcher ces efforts, tout en relevant que l'efficacité du processus d'achat dépend également d'autres unités du Secrétariat.
8. L'Union européenne se félicite tout particulièrement des résultats obtenus pour ce qui est d'accroître les possibilités d'attribution de contrats d'achat à des fournisseurs de pays en développement et de pays en transition, comme demandé par l'Assemblée générale dans des résolutions antérieures. Conscients

/...

que les progrès en la matière sont une responsabilité partagée, certains Etats Membres de l'Union européenne ont accordé un appui financier au Secrétariat pour lui permettre, comme il l'avait proposé, d'élargir la base de fournisseurs. Il faudra continuer de s'efforcer de promouvoir une participation aussi large que possible à des appels d'offres justes, transparents et compétitifs.

9. Il est regrettable que la Commission n'ait pas pu parvenir à un consensus au sujet d'un projet de résolution sur la réforme des procédures d'achat et ait ainsi laissé échappé l'occasion de limiter les possibilités de soumissionner des Etats Membres en retard dans le paiement de leurs contributions, comme le demande depuis longtemps l'Union européenne.

10. M. ORR (Canada) félicite la nouvelle direction de la Division des achats des progrès substantiels qui ont été faits sur la voie d'une rationalisation des procédures d'achat à l'Organisation des Nations Unies, et l'invite instamment à poursuivre ces efforts.

Projet de décision A/C.5/53/L.75

11. Le PRESIDENT présente le projet de décision A/C.5/53/L.75.

12. Le projet de décision A/C.5/53/L.75 est adopté.

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999
(suite)

Compte pour le développement (suite) (A/C.5/53/L.68)

Projet de résolution A/C.5/53/L.68

13. M. KABIR (Bangladesh), présentant le projet de résolution A/C.5/53/L.68, fait savoir qu'à la suite de consultations officieuses au sujet du rapport du Secrétaire général relatif à l'utilisation du dividende pour le développement (A/53/374/Add.1), trois propositions, les projets F, G et H, ont été approuvées. M. Kabir demande instamment à la Commission d'adopter le projet de résolution par consensus.

14. S'agissant des modalités d'administration du Compte, les positions des membres de la Commission demeurent diamétralement opposées. Il apparaît que l'Assemblée générale devra renvoyer l'examen de la question à sa cinquante-quatrième session, bien qu'il importe au plus haut point qu'un accord intervienne avant l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

15. Le projet de résolution A/C.5/53/L.68 est adopté.

16. Le PRESIDENT suggère à la Commission, à la lumière de la déclaration du représentant du Bangladesh, de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer l'examen des modalités d'administration du Compte pour le développement à sa cinquante-quatrième session, étant entendu que lesdites modalités devront être arrêtées avant l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

17. Il en est ainsi décidé.

18. M. KUNTZLE (Allemagne), expliquant la position de l'Union européenne, dit que celle-ci a appuyé le concept de Compte pour le développement depuis qu'il a été avancé dans le cadre des propositions de réforme du Secrétaire général. Elle se félicite par conséquent de ce que les trois projets envisagés dans le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation du dividende du développement (A/53/374/Add.1) aient été approuvés. Pour régulariser l'administration du Compte, il faudrait ouvrir un compte spécial pluriannuel pour les activités supplémentaires de développement, comme proposé dans le rapport du Secrétaire général relatif au Compte pour le développement : modalités de fonctionnement (A/53/945), et comme approuvé dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.12). Il est extrêmement regrettable qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur la question, alors même qu'un projet de résolution équilibré et soigneusement rédigé a été présenté pendant les consultations officieuses.

19. M. BARNWELL (Guyana), expliquant la position du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que sa délégation a apporté un large appui au projet de résolution relatif aux modalités de fonctionnement du Compte pour le développement examiné lors des consultations officieuses et regrette que la Commission n'ait pu parvenir à un consensus à ce sujet.

20. M. ODAGA JALOMAYO (Ouganda), expliquant la position de sa délégation, se dit préoccupé par le fait que la Commission a approuvé la mise en oeuvre de trois projets devant être financés au titre du Compte pour le développement avant de parvenir à un accord sur les modalités de fonctionnement du Compte. Cela constitue un précédent dangereux, et des difficultés sérieuses risquent de surgir si le problème n'est pas résolu. Ces modalités doivent par conséquent être arrêtées à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, avant l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES DU FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES (suite)

a) FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES (suite) (A/C.5/53/L.69)

Projet de décision A/C.5/53/L.69

21. M. PARK HAE-YUN (République de Corée) présente le projet de décision A/C.5/53/L.69 et exprime l'espoir que la Commission l'adoptera par consensus.

22. Le PRESIDENT fait observer que dans l'alinéa a), il faut insérer les mots "prier le Secrétaire général" après les mots "Décide de". Cette révision, qui n'a pas été discutée lors des consultations officieuses, a été suggérée par le Secrétariat afin d'aligner le texte sur les précédentes décisions concernant des questions similaires.

23. Le projet de décision A/C.5/53/L.69, tel que révisé oralement, est adopté.

24. Mme DUSCHNER (Canada), expliquant la position du Groupe CANZ, dit que le Groupe a demandé la convocation au début de l'an 2000 du Groupe de travail de la

/...

phase V sur le remboursement des sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents, conformément à la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale et à sa conviction qu'il importe de revoir les taux de remboursement et de régler les questions qui se posent à mesure que l'Organisation acquiert de l'expérience dans l'application des procédures réformées. La Commission a été informée par le Service d'appui en gestion financière de la Division de l'administration des missions et de la logistique qu'il serait prêt à entreprendre à la mi-juin les premiers préparatifs en vue de convoquer le Groupe de travail au printemps de l'an 2000, sous réserve d'une décision de l'Assemblée générale. Ce calendrier a été approuvé par le Comité consultatif. Mme Duschner espère par conséquent que le Groupe de travail pourra être convoqué sans tarder.

25. M. SIAL (Pakistan) regrette que le canevas et le calendrier stipulés dans la résolution 49/233 A (annexe) de l'Assemblée générale concernant la réforme des procédures de détermination de montants à rembourser aux pays qui fournissent des contingents au titre du matériel appartenant à ces derniers n'aient pas été respectés. Il demande instamment au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires en vue de convoquer le Groupe de travail de la phase V au début de l'an 2000, et demande qu'il soumette un rapport d'ensemble sur la phase V afin de faciliter l'examen de la question par la Commission.

26. M. MOKTEFI (Algérie) rappelle que sa délégation a toujours souligné qu'il fallait à la fois protéger les intérêts de l'Organisation et assurer un traitement équitable aux pays qui fournissent des contingents. L'Organisation ne devrait pas avoir à supporter de charge financière supplémentaire mais la pratique du double paiement ne peut pas continuer. La date de la convocation du Groupe de travail de la phase V sera déterminée par décision de l'Assemblée générale, et non sur la base de demandes présentées par des Etats Membres. Les activités du Groupe de travail doivent être suivies de près par la Commission, en sa qualité d'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, et par les Comités d'experts compétents, y compris le Comité consultatif et le Comité des commissaires aux comptes. Il importe au plus haut point que tous les Etats Membres puissent participer pleinement aux débats du Groupe de travail de sorte que leurs intérêts puissent être reflétés intégralement dans ses recommandations.

27. M. DARWISH (Egypte) souscrit aux vues exprimées par le représentant du Pakistan et réaffirme l'importance que sa délégation attache à la convocation du Groupe de travail de la phase V au début de l'an 2000.

28. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) considère que, dans leurs observations, les membres de la Commission, particulièrement le représentant de l'Algérie, ont soulevé plusieurs points importants qui devront être pris pleinement en considération lorsque l'Assemblée générale reprendra son examen de la question.

29. M. AL-HADID (Jordanie) déclare que sa délégation attache elle aussi une grande importance à la convocation du Groupe de travail de la phase V dès que possible en l'an 2000.

POINT 145 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA RESOLUTION 48/218 B DE L'ASSEMBLEE GENERALE (suite)

30. Mme EMERSON (Portugal) fait savoir qu'aucune décision n'a pu être prise lors des consultations officieuses car il a surgi des divergences de vues sur des aspects conceptuels fondamentaux entre les délégations. Elle est certaine, toutefois, qu'un peu plus de temps seulement aurait suffi pour pouvoir parvenir à un consensus.
31. Le PRESIDENT suggère à la Commission de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer l'examen du point 145 de l'ordre du jour à la partie principale de sa cinquante-quatrième session.
32. Il en est ainsi décidé.
33. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) dit que sa délégation espère que la Commission ne permettra pas qu'aucune décision ne soit prise au sujet de la question car, tout en attachant une grande importance aux activités du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), elle est convaincue que la tâche qu'il accomplit doit être définie. A ce propos, M. Sulaiman rappelle la déclaration que la délégation syrienne a faite pour exposer sa position au débat général sur ce point de l'ordre du jour (A/C.5/53/SR.17, par. 9 à 13).
34. M. STEIN (Allemagne), parlant au nom de l'Union européenne, dit que l'Union regrette que l'examen des activités du BSCI demandé dans la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale n'ait pas été achevé, mais espère que les divergences de vues conceptuelles entre les délégations pourront bientôt être aplanies.
35. M. DARWISH (Egypte) dit que sa délégation regrette l'absence de consensus sur le point 145 de l'ordre du jour. Le BSCI joue un rôle extrêmement important en aidant le Secrétaire général à gérer les ressources humaines et financières de l'Organisation de manière à utiliser au mieux ces ressources et à améliorer les résultats.
36. Mme SILOT BRAVO (Cuba) se dit convaincue que les divergences de vues entre les délégations seront éliminées à la cinquante-quatrième session et qu'il sera adopté une résolution qui contribuera à définir plus clairement et à améliorer les activités du BSCI.
37. M. JARAMCZUK (Pologne) s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Allemagne au nom de l'Union européenne.

POINT 165 DE L'ORDRE DU JOUR : CORPS COMMUN D'INSPECTION (suite)

38. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) fait savoir que les délégations ont été sur le point, lors des consultations officieuses, de parvenir à un plein accord et nombre de paragraphes d'un projet de résolution ont été adoptés à titre préliminaire. Toutefois, un désaccord est apparu au dernier moment et il a donc été impossible de parvenir à un consensus. L'examen de cette question devrait par conséquent être poursuivi lors de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

39. Le PRESIDENT suggère à la Commission, à la lumière de la déclaration qui vient d'être faite, de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer l'examen de la question à la partie principale de sa cinquante-quatrième session.

40. Il en est ainsi décidé.

41. Mme SILOT BRAVO (Cuba) regrette qu'une seule délégation ait empêché la réalisation d'un consensus sur le projet de résolution, ce qui a eu pour effet de renvoyer l'examen de la question à une date ultérieure, et qu'elle l'ait fait dans la volonté d'imposer un couplage entre la question à l'examen et une autre question. Cette tentative n'a pas facilité les travaux de la Commission.

42. La représentante de Cuba espère qu'un esprit différent prévaudra à l'avenir : imposer un couplage qui équivaut à prendre certains points de l'ordre du jour en otage afin d'obtenir la satisfaction d'exigences concernant d'autres questions à l'examen ne devrait pas avoir sa place dans les travaux de la Cinquième Commission. Au contraire, les questions à l'examen doivent faire l'objet d'une appréciation en fonction de leurs mérites propres et dans un esprit de respect et de coopération.

43. Mme Silot Bravo exprime l'espoir que le nouveau Bureau de la Commission, maintenant conscient de la possibilité de telles "prises d'otages", fera tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que de telles situations se renouvellent à la cinquante-quatrième session.

44. M. MOKTEFI (Algérie) pense lui aussi que subordonner l'approbation de propositions à l'examen à des questions sans rapport avec celles-ci est un mauvais précédent. Il conviendra, si l'on veut que la Commission puisse mener rationnellement et méthodiquement ses travaux, que de tels couplages soient évités à l'avenir.

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)
(A/C.5/53/L.72)

POINT 119 DE L'ORDRE DU JOUR : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (suite)
(A/C.5/53/L.72)

Projet de résolution A/C.5/53/L.72

45. M. ARMITAGE (Australie), présentant le projet de résolution A/C.5/53/L.72, dit qu'à l'avant-dernière ligne du texte anglais, il y a lieu d'insérer une virgule après le mot "negligence" ainsi que de supprimer la virgule et le mot "and" après le mot "measures".

46. M. Armitage fait savoir à la Commission que le projet de résolution a été adopté par consensus lors des consultations officieuses et il propose à la Commission de faire de même.

47. Le projet de résolution A/C.5/53/L.72, tel que révisé oralement, est adopté.

QUESTIONS DIVERSES

Stationnement des automobiles au Siège

48. M. NIWA (Sous-Secrétaire général aux Services centraux d'appui) est étonné par la déclaration faite par le représentant de la Syrie lors d'une séance précédente, qui s'est plaint de ce que des automobiles n'appartenant pas à des diplomates prennent des espaces de stationnement réservés aux diplomates. Les espaces de stationnement sont certes limités en raison de travaux de construction en cours, mais il est seulement signalé une ou deux violations par jour des règles de stationnement. Les contrevenants reçoivent une amende de 10 dollars. M. Niwa rappelle que certaines missions permanentes ont préféré ne pas utiliser de plaques d'immatriculation diplomatique mais ont néanmoins le droit de stationner leurs véhicules dans l'ère de stationnement réservée aux diplomates.

49. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) persiste à penser, même compte tenu des véhicules des missions qui ne portent pas de plaque d'immatriculation diplomatique, que les espaces de stationnement réservés aux diplomates dont la présence est nécessaire au Siège pour des réunions sont pris par plus d'un ou deux contrevenants par jour : ce chiffre est plus proche de quatre ou cinq. Comme les travaux de construction en cours ont à tel point réduit le nombre d'espaces de stationnement, il faut que des espaces soient réservés pour des personnes qui doivent légitimement se trouver au Siège pour des réunions, et pas seulement pour des personnes accréditées auprès des missions. Le problème est sérieux en ce sens qu'il affecte la participation aux réunions, et la réponse donnée par le Sous-Secrétaire général n'a pas été satisfaisante.

50. M. NIWA (Sous-Secrétaire aux Services centraux d'appui) assure la Commission qu'il a répondu de bonne foi sur la base des informations dont il disposait. Il fera enquête sur la situation en personne et consultera le représentant de la République arabe syrienne.

51. M. AHOUNOU (Côte d'Ivoire) se plaint de ce que les représentants qui assistent à des réunions qui se poursuivent jusqu'après minuit et qui ont donc une raison légitime de se trouver au Siège reçoivent néanmoins des procès verbaux. Il souhaiterait savoir qu'elle est la marche à suivre en pareil cas.

52. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) déclare que les agents responsables devraient être priés de vérifier qui sont les personnes qui assistent à des réunions qui de prolongent au-delà de minuit avant de dresser procès verbal. Aucun effort ne devrait être négligé pour établir une distinction entre les automobiles des personnes qui ont véritablement besoin de se trouver au Siège et les autres.

53. M. NIWA (Sous-Secrétaire aux Services centraux d'appui) explique que la marche à suivre consiste à retourner le procès verbal avec une explication des circonstances, ce sur quoi l'amende sera annulée. En dressant procès verbal lorsque des véhicules se trouvent dans l'enceinte du Siège après minuit, les agents ne font que leur travail.

Fermeture du Salon Nord et de son café à l'entresol au Siège

54. M. LOZINSKY (Fédération de Russie) souhaiterait savoir combien de temps les travaux de construction imposeront la fermeture du Salon Nord et quelles dispositions ont été prises pour ménager des facilités équivalentes. Il relève, à ce propos, qu'aucune information concernant la fermeture n'a été officiellement diffusée.

55. M. NIWA (Sous-Secrétaire aux Services centraux d'appui) déclare que les travaux de construction se poursuivront pendant tout l'été 1999 et que le Salon Nord demeurera donc fermé jusqu'à lors. Il a inspecté le Salon Sud pour déterminer s'il serait possible de l'ouvrir pour remplacer le Salon Nord mais, après avis, a décidé que le Salon Sud est trop petit et n'est d'ailleurs pas approprié en raison de la proximité de la presse et des services de télévision de l'Organisation à la sortie des séances du Conseil de sécurité. Le heures d'ouverture du Café Viennois, au premier sous-sol, ont été allongées et, pour le Conseil de sécurité, du café est servi dans la "Salle de réflexion" adjacente à la Salle du Conseil.

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA CINQUIEME COMMISSION A LA DEUXIEME PARTIE DE LA REPRISE DE LA CINQUANTE-TROISIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

56. Il s'ensuit un échange de courtoisies auquel participent M. SAREVA (Finlande), au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et d'autres Etats, M. BARNWELL (Guyana) au nom du Groupe des 77 et de la Chine, M. KWOK FOOK SENG (Singapour) au nom du Groupe des Etats d'Asie, M. HERRERA (Mexique), M. SAHA (Inde), Mme CARDOZE (Panama), M. SULAIMAN (République arabe syrienne) au nom du Groupe des Etats arabes, M. YUSUF (République-Unie de Tanzanie) au nom également de l'Ouganda et du Kenya, M. JAREMCZUK (Pologne) au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale et Mme ARAGON (Philippines) au nom du Groupe des Etats d'Asie.

57. Le PRESIDENT remercie les délégations de leur appui et de leur coopération aux efforts qu'il a déployés pour promouvoir un consensus et éviter les séances de nuit et de fin de semaine, exprime sa reconnaissance au Secrétaire de la Commission et au personnel du Secrétariat et déclare que la Cinquième Commission a achevé ses travaux pendant la deuxième partie de la reprise de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 h 45.